

# **ERASMUS SMALL CAP EURO**

Rapport annuel au 31 Mars 2023

Société de gestion : ERASMUS GESTION

Siège social : 14 rue de Marignan 75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	8

### Comptes annuels

Bilan actif.....	19
Bilan passif.....	20
Hors-bilan.....	21
Compte de résultat.....	22

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	23
Evolution de l'actif net.....	27
Complément d'information 1.....	28
Complément d'information 2.....	29
Ventilation par nature des créances et dettes.....	30
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	31
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	32
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	33
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	34
Affectation des résultats.....	35
Résultat et autres éléments.....	41
Inventaire.....	44

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### CLASSIFICATION

Actions de pays de la Zone Euro

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de ERASMUS SMALL CAP EURO est d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI EMU Small Cap dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. ERASMUS SMALL CAP EURO est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers son exposition sur les marchés des actions de la Zone Euro de petites capitalisations boursières.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration suivi dans le temps.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice MSCI EMU Small Cap est un indicateur représentatif de la gestion de ERASMUS SMALL CAP EURO. Cet indice, , représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés Zone Euro de petites capitalisations libellées en euros. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur MSCI de l'indice de référence MSCI EMU Small Cap n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Les investissements sont réalisés sur des actions de la Zone Euro de petites capitalisations de tous secteurs. L'approche d'investissement combine une analyse « top-down » afin de définir le taux d'exposition au marché et « bottom-up » afin de sélectionner les entreprises au sein des thématiques d'investissement. Ces entreprises ont une capitalisation boursière principalement comprise entre 100 millions et 3 milliards d'euros.

Les gérants définissent pour la période en cours, plusieurs thèmes d'investissement en fonction de l'environnement macroéconomique et boursier, suivant lesquels les entreprises composant l'actif du fonds sont sélectionnées.

Ces thèmes d'investissement sont le reflet des convictions des gérants et s'orientent vers des zones économiques, des secteurs d'activités ou styles de gestion. La sélection des gérants repose alors sur l'analyse fondamentale des sociétés avec prise en compte des niveaux de valorisation. Cette analyse est complétée par des rencontres régulières avec les managements afin d'appréhender leur réalité opérationnelle et de comprendre leur stratégie.

Les actions sélectionnées doivent, au regard de l'analyse de l'équipe de gestion, présenter au moment de leur entrée en portefeuille un potentiel de valorisation minimal. Une fois en portefeuille, elles peuvent y rester si leur potentiel de valorisation, revu périodiquement, reste d'un niveau satisfaisant. Ce potentiel de valorisation représente l'analyse de l'équipe de gestion mais n'exclut pas un risque de baisse ou de valorisation moins importante.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères ESG réalisé en amont.

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

# ERASMUS SMALL CAP EURO

L'application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leurs globalités pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

## Processus extra-financier de sélection ESG

L'OPCVM intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection « Best-in-Universe ». La sélection des investissements selon l'approche « Best-in-Universe » consiste à sélectionner les émetteurs ayant obtenu les meilleures notes d'un point de vue extra-financier, tous secteurs confondus.

Pour cela l'équipe de gestion applique une méthodologie établie :

- Définition d'un univers d'investissement initial,
- Exclusion des sociétés dont l'activité principale est listée dans notre politique d'exclusion:
  - Activités liées à la vente d'armes controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa, d'Oslo et la CIAC (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes chimiques).
  - Les sociétés dont les revenus issus de la production de tabac représentent plus de 25% du CA.
  - Les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 25% du CA.
  - Les sociétés impliquées dans les jeux d'argent et de paris.
- Notation ESG basée sur la méthodologie du MSCI et une sélection « Best-in-Universe »

L'OPCVM s'engage ainsi à réduire son univers d'investissement d'au moins 20% par rapport à son univers initial (exclusion sectorielle et élimination des sociétés les moins bien notées).

## Méthodologie de notation ESG

La méthodologie de notation ESG du MSCI a été retenue pour l'ensemble des valeurs de l'univers. Lorsqu'une valeur n'est pas couverte par le MSCI, l'équipe d'analyse interne d'Erasmus Gestion note elle-même la valeur. C'est le cas pour environ 20% des valeurs de l'univers d'investissement initial. L'analyse ESG interne est le fruit de collectes d'informations à travers les rencontres avec les émetteurs et la lecture des rapports extra-financiers de ces sociétés.

Chaque société est évaluée sur trois piliers : Environnement, Social, Gouvernance.

Les critères du pilier Gouvernance restent les mêmes pour chaque entreprise étudiée (Indépendance du conseil d'administration, part des femmes dans le conseil d'administration, rémunération totale du Directeur Général, critères d'attribution de la rémunération variable, historique de l'auditeur, etc).

Les critères des piliers environnementaux et sociaux varient d'une industrie à l'autre, en fonction d'une matrice de matérialité établie par le MSCI. Ainsi, une entreprise dont l'activité est fortement gourmande en eau se verra attribuer, entre autres, des critères liés au stress hydrique, comme l'existence d'un plan d'économie de l'utilisation d'eau, et le pourcentage d'utilisation d'eau recyclée par exemple. A l'inverse, un distributeur de logiciel scandinave sera épargné de ces questions. Exemple de critères du pilier environnemental : Empreinte carbone, existence d'un plan de réduction des émissions carbone, existence d'un plan de réduction de l'impact environnementale sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement et de production, niveau de contrainte des différents plans (ampleur, objectifs, limite dans le temps).

Exemple de critères du pilier social : Existence de normes ISO, existence d'objectif de performance tel que le taux d'accident du travail, existence de conventions collectives, monitoring de différentes données en fonction de la moyenne de l'industrie (taux d'accident du travail, taux d'attrition, heures de formation par employés, etc).

Chaque pilier est noté sur 10, 10 étant la meilleure note. La note ESG de chaque société est obtenue en agrégeant les notes de chaque pilier selon une pondération propre à son industrie, et définie par une matrice de matérialité. La note ESG est ensuite ajustée (normalisée) afin de pouvoir être comparée inter-industrie.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) est durablement supérieure à 90%.

L'évaluation ESG des émetteurs est révisée à minima annuellement. Si l'émetteur fait l'objet d'une controverse, signalée soit par la plateforme MSCI soit par les outils utilisés dans le processus de gestion traditionnel, son évaluation est révisée dans les délais les plus brefs possibles.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par Erasmus Gestion repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, Erasmus Gestion se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in Universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com).

Le pourcentage d'alignement du fonds aux critères liés aux deux objectifs climatiques (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) du Règlement (UE) 2020/852 sur l'identification des activités économiques considérées comme durable sur le plan environnemental (dit « Taxonomie ») est au minimum de 0% des investissements. Cet objectif est amené à être revu dans le cadre d'une transition progressive du fonds vers un alignement des investissements aux objectifs environnementaux dudit règlement.

## Composition des actifs

Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)

### Actions

Actions émises par des petites entreprises de tous secteurs.

Le portefeuille est en permanence investi à hauteur de 75% au minimum de son actif en actions et autres titres éligibles au PEA PME, des marchés des pays membres de la Zone Euro.

En complément, la gestion peut être élargie aux actions des places étrangères hors Zone Euro. L'exposition aux marchés autres que ceux de la Zone Euro n'excédera pas 10%.

### Titres de créances et instruments du marché monétaire

En vue de permettre au gérant une diversification des placements, le FCP pourra également comprendre dans la limite de 10% de son actif, des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro et en devise de l'union européenne. Ces actifs investis sur les marchés de taux d'intérêt peuvent comprendre :

- des emprunts souverains : instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, par des collectivités territoriales d'un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- des titres émis par des émetteurs du secteur privé en vue de bénéficier d'un rendement supérieur à celui des emprunts souverains et ayant une notation supérieure ou égale à A selon l'agence de notation Standard & Poor's ou selon l'analyse de la société de gestion.

En effet, cette société de gestion ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation de ces notations participe à l'évaluation globale de la qualité du crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gérant du FCP pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

# ERASMUS SMALL CAP EURO

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP pourra avoir recours de manière accessoire à des produits monétaires. Le portefeuille pourra être également être investi en obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net.

## **Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger**

Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de parts ou actions d'OPCVM, de toutes classifications, dont l'actif est constitué à hauteur de 75% minimum de titres de petites entreprises PME-ETI, dont 50% de titres de la Zone Euro.

Le FCP pourra notamment détenir, dans la limite de 10% de son actif, des parts ou actions d'OPCVM monétaires français et/ou étrangers, essentiellement pour gérer sa trésorerie.

Le recours éventuel à des OPCVM de droit étranger (sous réserve qu'ils n'investissent pas plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement) aura essentiellement un but de diversification afin d'avoir accès à des marchés dont l'accès direct est difficile ou limité, dont les pays émergents, dans la limite de 10%.

Ces OPC peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

## **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont utilisés pour ajuster l'exposition au marché actions ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

Le FCP utilisera les marchés à terme organisés européens et internationaux.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, sur les risques actions.

Les risques associés aux actifs pourront être couverts par des instruments financiers à terme suivants : futures, forwards, options, indices.

La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

## **Titres intégrant des dérivés**

Le FCP pourra également investir, dans la limite de 10% de l'actif net, sur des instruments financiers intégrant des dérivés afin d'augmenter l'exposition au risque actions. Il s'agit à titre d'exemple, d'obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net.

## **Dépôts**

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP pourra avoir recours aux dépôts dans la limite de 10% de son actif.

## **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP pourra avoir recours aux emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

## **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP est autorisé à procéder à des prises en pension dans les limites fixées par le Code monétaire et financier.

## **Contrat constituant des garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation d'opérations d'acquisitions/cessions temporaires de titres, le FCP peut recevoir ou octroyer des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie. Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisitions/cessions temporaires de titres.

Le risque de contrepartie lié à ce type d'opérations ne peut excéder 10% des actifs nets du FCP lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- elle est détenue auprès du dépositaire de l'OPCVM ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respecteront à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, corrélation et diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

# ERASMUS SMALL CAP EURO

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

**Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être intégralement restitué.

**Risque de marché action** : ERASMUS SMALL CAP EURO est exposé au minimum à 75% et au maximum à 110% au risque actions. En cas de baisse de ce marché, la valeur du FCP baissera.

**Risque discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPCVM repose sur la sélection de fonds. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les fonds les plus performants. La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.

**Risque lié aux petites capitalisations** : les investissements en actions de petites capitalisations engendrent un risque lié à la volatilité plus élevé sur ce type de valeurs. Le risque de baisse de la valeur du FCP est d'autant plus important que le FCP investit dans des actions de sociétés de petites capitalisations dont l'actif peut connaître de par sa taille, des évolutions brutales à la hausse comme à la baisse. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

**Risque de liquidité** : si les volumes échangés sur les marchés sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente peut entraîner sur ces marchés d'importantes variations de prix auxquelles les positions peuvent être amenées à être liquidées et entraîner ainsi une baisse de la valeur liquidative du FCP.

### Risques accessoires :

**Risque lié aux pays émergents** : les actions d'OPCVM de pays émergents offrent une liquidité plus restreinte que les petites et moyennes capitalisations des grandes places internationales. Leur détention peut entraîner en cas de mouvement à la baisse, une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.

**Risque de change** : ERASMUS SMALL CAP EURO peut être investi en valeurs libellées en devises autres que la devise de référence du portefeuille : l'Euro. En particulier, le FCP pourra être exposé en devises des pays de l'Europe (par exemple Livre Sterling, Franc suisse...). Le FCP est exposé à 10% maximum au risque de change. Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à l'Euro pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque de baisse de la valeur d'obligations convertibles** : ERASMUS SMALL CAP EURO peut être investi indirectement via un OPCVM au maximum à 10% en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend entre autres des facteurs taux, crédit, actions, prix de l'option intégré dans l'obligation convertible. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque de crédit** : le FCP est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 10% maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque en matière de durabilité** : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

**DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE** Supérieure à 5 ans

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Un contexte chahuté

L'exercice du fonds a débuté le 1er avril 2022. Quinze jours auparavant, la Federal Reserve venait d'augmenter ses taux directeurs pour la première fois depuis 2018. Une augmentation de 25 points de base, qui amenait le Federal Funds Rate à 0.25-0.50%. La lutte contre l'inflation débutait.

Derrière, nous avons connu la plus rapide augmentation des taux directeurs, avec 8 relèvements de taux pour arriver à la fin de l'exercice fiscal du fonds à 4.75-5.00%. Après 15 ans de taux sous sédatif, le choc a été rude. La réaction des marchés a été finalement assez cohérente. La hausse des taux ayant impact particulièrement fort sur les sociétés les plus chèrement valorisées et les plus endettées.

Dans ce contexte, le fonds Erasmus Small Cap Euro a eu une performance de -5.6% sur la part R et -4.5% sur la part I, soit une performance légèrement inférieure à celle de son indice de référence, le MSCI EMU Small Cap (-4.1%).

L'effet allocation a été négatif, compensé en partie par l'effet sélection.

#### Allocation

Nos deux principaux thèmes d'investissement au cours de l'année ont été le thème Digitalisation et le thème Pricing Power. La vague digitalisation, accélérée par la prise de conscience de certaines industries et administrations pendant la crise de la Covid 19, est, pour nous, sous-estimée par le Marché. Nous restons convaincus que ce moteur de croissance est durable et pérenne, quel que soit le contexte économique. En revanche, force est de constater que notre surpondération sur ce thème nous a beaucoup coûté sur l'exercice. Des paniers de sociétés ont été vendus sans discernement entre celles dont les multiples de valorisation étaient beaucoup trop élevés par rapport aux perspectives de croissance et celles pour qui la valorisation restait raisonnable.

Le thème Pricing Power n'a pas, non plus, eu la performance escomptée. La principale raison est que dans ce contexte hyper inflationniste, quasiment toutes les entreprises ont pu avoir du pouvoir de négociation sur les prix, tant et si bien qu'il était difficile de voir une différence notable entre une entreprise avec un véritable pricing power, ancré sur son avantage compétitif (marque, positionnement, qualité ...) et celle qui a simplement bénéficié d'un contexte où tous les prix augmentaient pour en faire de même. Nous pensons que, comme toujours, le temps finira par faire son effet et, dès 2023/2024, nous allons pouvoir voir la différence entre ces deux types de société.

Les deux derniers thèmes, décarbonation et rendement, étaient moins représentés. Le thème décarbonation reste une conviction forte, mais nous souhaitons laisser passer l'orage que la forte hausse des taux va faire abattre sur ce thème (hausse des coûts du financement, ralentissement du marché de la construction...) avant de le repondérer davantage.

Par secteurs, notre surpondération sur le secteur Santé nous a énormément coûté (-240 pbs), tout comme notre surpondération sur le secteur Média & Loisir (-70 pbs).

Notre absence des valeurs financières, qui ne remplissent pas nos critères de qualité, nous a coûté (-180 pbs). Cela a été compensé par notre absence du secteur immobilier (+150 pbs), très touché par l'impact de la hausse des taux.

#### Sélection

L'effet sélection a permis de compenser la perte liée à la mauvaise allocation.

Pour rappel, notre processus de sélection se base sur une approche rigoureusement fondamentale, qui s'appuie sur notre équipe d'analyste interne. C'est un avantage concurrentiel indéniable de ne pas être dépendant de la recherche externe pour les Small Caps, pan de la cote qui souffre du désamour des sociétés de courtage, principalement en raison des plus faibles volumes associés.

## ERASMUS SMALL CAP EURO

Nous avons un biais structurel vers les sociétés de Qualité. Nous sélectionnons des sociétés qui combinent les avantages structurels suivants :

- Une position concurrentiel forte
- Un avantage compétitif évident qui lui permet de maintenir voire d'augmenter ses parts de marché sans avoir à sacrifier le Retour sur Capitaux Employés (ROCE)
- Un bilan sain
- Un Management de qualité aux intérêts associés aux nôtres
- Un potentiel pour continuer à réinvestir : nous évitons les sociétés qui ont déjà saturé leur marché, sans perspectives de réinvestissement

Les sociétés qui remplissent ces différents critères vont être présentes sur notre liste de surveillance. Pour qu'elles entrent en portefeuille, elles devront en plus offrir un potentiel de revalorisation suffisant entre leur valeur intrinsèque que nous estimons et le prix actuel du marché.

Nous avons connu notre lot d'échecs. Nous cherchons à en tirer les conséquences pour continuer de les limiter dans le futur.

Parmi les déceptions, citons l'entreprise française Bilendi (-40%). Cette société est positionnée sur un marché que nous apprécions, celui des panels digitaux externalisés. C'est un marché en croissance structurelle, avec un levier opérationnel qui permet une amélioration progressive des marges. Mais nous avons acquis la société sur un scénario de croissance à court terme qui était trop optimiste. La réduction des budgets marketing des clients du groupe, notamment en fin d'année a été particulièrement délétère sur la performance opérationnelle. Combinée à la faible liquidité du titre, la sanction a été immédiate et, comme souvent pour les Small Caps, exagérée. Nous restons confiants et espérons un rattrapage progressif dans les mois qui viennent.

AT&S (-43%), fabricant de semi-conducteurs à forte valeur ajoutée a été violemment sanctionné après un excellent parcours. Le groupe a été touché par deux éléments concomitants : 1) les gros besoins d'investissement prévus pour les prochaines années ont inquiété les investisseurs dans le contexte de hausse des taux 2) le ralentissement du marché des Smartphones et des PC ont touché certains de ses gros clients comme Intel. Le poids de la ligne est aujourd'hui faible, nous avons pris une grande partie de nos bénéfices avant la chute. Mais nous pensons qu'un retour à meilleur fortune est possible dès que les premiers signaux de redémarrage du cycle auront lieu.

Medios (-32%) est le leader allemand des préparations sur mesure de traitement médicaux spécialisés pour les patients qui requièrent des traitements sur mesure. La sanction est venue d'un (énième) changement de régulation de la part du gouvernement allemand qui a fortement lié le montant des remboursements pour les préparateurs de traitement oncologiques. Le groupe a pris de plein fouet cette nouvelle et la sanction a été immédiate.

Mais quelques sociétés ont également su tirer leur épingle du jeu.

Elmos (+71%) et Melexis (+48%), deux acteurs des semi-conducteurs à destination de l'industrie automobile. Pour ces acteurs, la croissance 2021 avait été capée par la disponibilité des puces au moment où les besoins pour toutes les industries étaient élevés. Le ralentissement du PC et smartphone notamment, ont donné davantage de capacité disponible aux acteurs des semi-conducteurs pour l'industrie automobile, qui ont pu avoir une croissance explosive : la demande s'est maintenue et des hausses de prix ont pu être passées.

Ordina (+34%), Entreprise du Service Numérique (ESN) néerlandaise bien gérée, qui combinait croissance et valorisation attractive a fini par taper dans l'œil de Sopra Steria (par ailleurs détenu dans le fonds Erasmus Mid Cap Euro) qui a donc fait une offre d'OPA. Cela nous semble pleinement justifié par la qualité d'Ordina et la complémentarité géographique des deux groupes.

### 2023/2024

Nous pensons que l'économie réelle n'a pas encore subi tous les effets du violent resserrement monétaire décrit au début de ce commentaire. Historiquement, ces effets mettent 12 à 18 mois à se produire. Nous avons remplacé le thème Rendement par la thème Défensif, ce qui illustre nos doutes sur la vigueur du cycle économique dans les prochains trimestres. Nous conservons donc une approche prudente, qui sied à notre biais qualité.

En revanche, quel que soit le contexte macroéconomique, nous pensons que le potentiel de rattrapage des Small Caps par rapport aux Large Caps est trop considérable pour être ignoré. Alors que le MSCI EMU Small Cap se traite historiquement avec une prime entre 15 et 20% par rapport au MSCI EMU Large Cap, ce qui s'explique très simplement par un potentiel de croissance bénéficiaire structurellement plus important, nous sommes actuellement avec une décote de 15% ! C'est une anomalie de marché qui sera inéluctablement amenée à se résorber. Le juge de paix sera, comme souvent, le retour de la confiance des investisseurs. Difficile d'estimer quand cela aura lieu. Mais cette classe d'actifs regorge de trop d'atouts pour être ignorée encore longtemps.

# ERASMUS SMALL CAP EURO

## PERFORMANCES DE L'OPC

Les performance passée de préjugent pas des performances futures.

Performance nette du 31/03/2022 au 31/03/2023	
Erasmus Small Cap Euro Part R	-5,65 %
Erasmus Small Cap Euro Part I	-4,51 %
Erasmus Small Cap Euro Part E	-4,70 %
MSCI EMU Small Cap dividendes réinvestis	-4,12 %

## PRINCIPAUX MOUVEMENT INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Instrument	ISIN	Trade Date	Buy/ Sell	Quantity	Trade Price	Montant Brut
ACCELL GROUP	NL0009767532	16/06/2022	Sell	76 376,00	58,00000000	4 429 808,00
SOMFY SA	FR0013199916	09/02/2023	Sell	14 453,00	143,00000000	2 066 779,00
BANCA FARMAFACTORING	IT0005244402	04/01/2023	Buy	150 000,00	7,91060000	1 186 590,00
MELEXIS NV	BE0165385973	28/09/2022	Buy	15 000,00	70,80000000	1 062 000,00
RECTICEL	BE0003656676	19/04/2022	Sell	47 656,00	21,54790000	1 026 886,72
FAGRON	BE0003874915	24/02/2023	Sell	67 953,00	14,96660000	1 017 025,37
BANCA FARMAFACTORING	IT0005244402	11/01/2023	Buy	115 143,00	8,31380000	957 275,87
MUSTI GROUP PLC	FI4000410758	01/07/2022	Buy	55 014,00	17,06430000	938 775,40
ADESSO AG	DE000A0Z23Q5	19/08/2022	Buy	7 036,00	132,22170000	930 311,88
SALCEF GROUP SPA	IT0005388266	19/12/2022	Buy	53 284,00	17,39680000	926 971,09
TERVEYSTALO OYJ	FI4000252127	05/07/2022	Buy	89 402,00	10,25350000	916 683,41
M6-METROPOLE TELEVISION	FR0000053225	29/11/2022	Sell	68 351,00	13,28500000	908 043,04
BEFESA SA	LU1704650164	24/02/2023	Sell	18 695,00	48,19750000	901 052,26
ID LOGISTICS	FR0010929125	21/06/2022	Buy	3 521,00	253,74030000	893 419,60
AIXTRON SE	DE000A0WMPJ 6	12/09/2022	Buy	34 067,00	25,49140000	868 415,52
GTT	FR0011726835	19/05/2022	Sell	7 077,00	121,50000000	859 855,50
STABILLUS S.A.	DE000STAB1L8	31/03/2022	Sell	18 768,00	45,31590000	850 488,81
JOST WERKE AG	DE000JST4000	31/03/2022	Sell	23 294,00	36,47370000	849 618,37
BARCO N.V.	BE0974362940	05/05/2022	Sell	37 921,00	22,00880000	834 595,70
ELMOS SEMI CONDUCTOR AG	DE0005677108	21/06/2022	Buy	20 137,00	41,32400000	832 141,39

## INSTRUMENTS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR ERASMUS GESTION

Au 31/03/2023, Erasmus Small Cap Euro ne détient aucun instrument émis par Erasmus Gestion.

## TAXONOMIE / SFDR

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

L'application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leurs globalités pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

Le pourcentage d'alignement du fonds aux critères liés aux deux objectifs climatiques (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) du Règlement (UE) 2020/852 sur l'identification des activités économiques considérées comme durable sur le plan

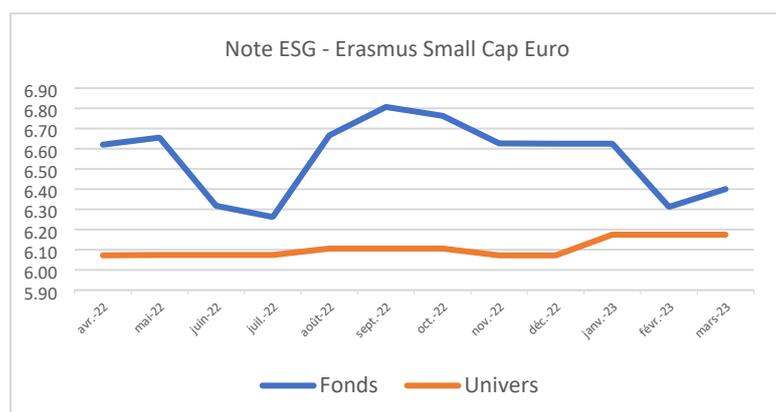
## ERASMUS SMALL CAP EURO

environnemental (dit « Taxonomie ») est de 0% des investissements. Cet objectif est amené à être revu dans le cadre d'une transition progressive du fonds vers un alignement des investissements aux objectifs environnementaux dudit règlement.

### COMPTE-RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Le fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Au 31/03/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 6,4 sur une échelle allant de 0 à 10. La note de son univers est de 6,2. La note du portefeuille était de 6,6 à fin mars 2022 et 6,1 pour l'univers. Au cours de cette partie de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille est restée durablement supérieure à celle de son univers d'investissement.



### COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) dans la rubrique Informations réglementaires.

### POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

La Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) dans la rubrique Informations réglementaires.

### POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société. Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère. Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société. Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016. Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion ; sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir : ses dirigeants, ses gérants, ses commerciaux, son RCCI, son Secrétaire Général. La ventilation des rémunérations sur l'exercice 2022 est de 1212k€ au titre des rémunérations fixes et 168k€ au titre des rémunérations variables ; ces montants concernent 21 bénéficiaires.

# ERASMUS SMALL CAP EURO

La Politique de rémunération est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) dans la rubrique Informations réglementaires.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Identifiant d'entité juridique :

Erasmus Small Cap Euro  
969500J8ZYF7XG1HOU49

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

- dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de \_\_\_% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit promouvait des caractéristiques environnementales adaptées aux particularités de chaque secteur investi. En fonction de l'industrie, plusieurs enjeux climatiques ont été analysés pour chaque investissement parmi : les émissions carbone, l'empreinte carbone de la production, la vulnérabilité au changement climatique, le financement de l'impact environnemental, le stress hydrique, la biodiversité, l'approvisionnement en matière première et la gestion des déchets toxiques.

De plus, ce produit a exclu de ses investissements les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 5% du chiffre d'affaires.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Nous avons collecté les données relatives à plusieurs dizaines d'indicateurs afin d'évaluer la durabilité des entreprises. Nous avons fait le choix de publier cinq indicateurs annuellement. Ceux-ci sont calculés pour chaque émetteur, agrégés pour le fonds de manière équipondérée et comparés au taux moyen de l'univers d'investissement.

Nous nous sommes engagés, pour le fonds Erasmus Small Cap Euro, à obtenir de meilleurs résultats sur l'indicateur environnemental (intensité carbone) et l'indicateur de droits humains (conventions collectives).

#### *Indicateur environnemental :*

**Intensité carbone :** indicateur clef dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'intensité carbone informe sur les émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise. Sont prises en compte les émissions directes (dites « scope 1 ») et les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (« scope 2 »).

L'intensité carbone du fonds Erasmus Small Cap Euro sur la période était de 67 contre 118 pour son univers de référence (en Tonnes équivalent CO2 / millions d'euros de chiffre d'affaires).

#### *Indicateurs sociaux :*

**Place des femmes au conseil d'administration :** Cet indicateur permet d'évaluer l'égalité homme-femme dans l'entreprise. Le taux d'administratrices dans le conseil d'administration était en moyenne 34% pour le fonds Erasmus Small Cap Euro (Nombre d'administratrice / nombre total d'administrateurs dans le CA)

**Taux d'attrition :** Cet indicateur d'impact social mesure la vitesse de renouvellement des effectifs d'une entreprise. Le taux d'attrition pour le fonds Erasmus Small Cap Euro était en moyenne de 16% (Nombre de départs et d'arrivées x 1/2 / nombre d'employé en début d'année)

#### *Indicateur de gouvernance :*

**Indépendance du conseil d'administration :** Un taux élevé d'indépendance du Conseil d'Administration est révélateur de la qualité de la gouvernance d'une entreprise. Le code Afep-Medef, que nous suivons, précise que « par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la société ou de son groupe, mais dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autres) avec ceux-ci. » Le taux d'indépendance du conseil d'administration pour le fonds Erasmus Small Cap Euro était en moyenne de 63% (Nombre d'administrateur indépendants /

*Nombre total d'administrateurs dans le CA)*

Indicateur de droits humains :

**Taux de société ayant signé des accords collectifs ou ayant adopté une convention collective** : Le taux d'existence de conventions collectives pour le fonds Erasmus Small Cap Euro sur la période était de 93% contre 84% pour son univers de référence (*Nombre d'entreprises ayant signé des accords ou ayant adopté une convention collective / nombre d'entreprise en portefeuille*)

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Globalement les indicateurs environnementaux ou sociaux ont été améliorés par rapport à la période précédentes ou sont restés stables.

*Indicateur environnemental :*

**Intensité carbone (stable)** : L'intensité carbone du fonds Erasmus Small Cap Euro sur la période était de 67 contre 67 pour la période précédente.

*Indicateurs sociaux :*

**Place des femmes au conseil d'administration (en hausse)** : Le taux d'administratrices dans le conseil d'administration était en moyenne 34% contre 26 % pour la période précédente.

**Taux d'attrition (stable)** : Le taux d'attrition pour le fonds Erasmus Small Cap Euro était en moyenne de 16% contre 15% pour la période précédente.

*Indicateur de gouvernance :*

**Indépendance du conseil d'administration (stable)** : Le taux d'indépendance du conseil d'administration pour le fonds Erasmus Small Cap Euro était en moyenne de 63% contre 63% pour la période précédente.

Indicateur de droits humains :

**Taux de société ayant signé des accords collectifs ou ayant adopté une convention collective (en hausse)** : Le taux d'existence de conventions collectives pour le fonds Erasmus Small Cap Euro sur la période était de 93% contre 86% pour la période précédente.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?*

Non applicable



## Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

*Description détaillée :*

Non applicable

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# ERASMUS SMALL CAP EURO



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit a pris en considération les principales incidences négatives sur la facteur de durabilité (PAI). Les PAI ont été collecté par un prestataire tiers indépendant et seront publiées dans le rapport sur les principales incidences négatives. Il s'agissait dans un premier temps, pour la période, de garantir la transparence des investissements. Les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS du règlement SFDR ont été pris en considération dans l'ensemble. En cas de besoin, Erasmus Gestion a eu recours à des proxies ou analyses qualitatives pour remplacer certains indicateurs PAI, en s'assurant que les proxies/analyses portent sur la même thématique que l'indicateur remplacé et que leur utilisation soit systématique (tous les émetteurs des titres en portefeuille).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période, à savoir :

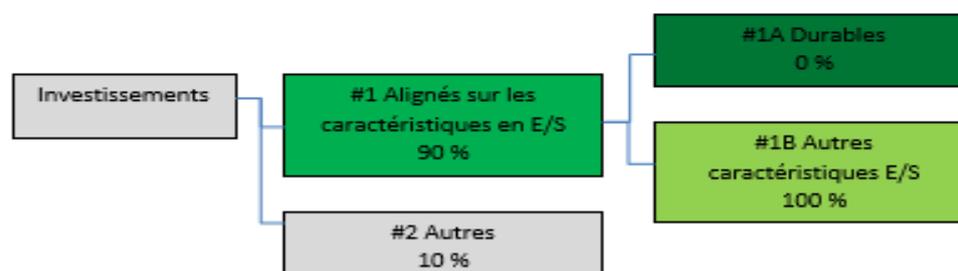
Investissements les plus important	Secteur	% actifs*	Pays
Ipsos	Communication Services	3,8%	France
Sesa	Information Technology	3,2%	Italie
Brunel	Industrials	3,5%	Pays-Bas
AT&S	Information Technology	3,6%	Autriche
Accell Group	Consumer Discretionary	4,0%	Pays-Bas
Fugro	Industrials	3,5%	Pays-Bas
Recticel	Materials	3,5%	Belgique

\*Le pourcentage affiché correspond au poids de l'investissement par rapport à l'actif net du fonds au moment au cours de l'exercice où celui-ci était le plus important.



## Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;

# ERASMUS SMALL CAP EURO

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La stratégie d'investissement ne prévoit pas de biais sectoriel et se laisse la possibilité d'investir dans tous secteurs. Les secteurs économiques qui ont été prépondérants sur la période sont : la technologie, l'industrie, la consommation discrétionnaire, les télécommunication, les matériaux.

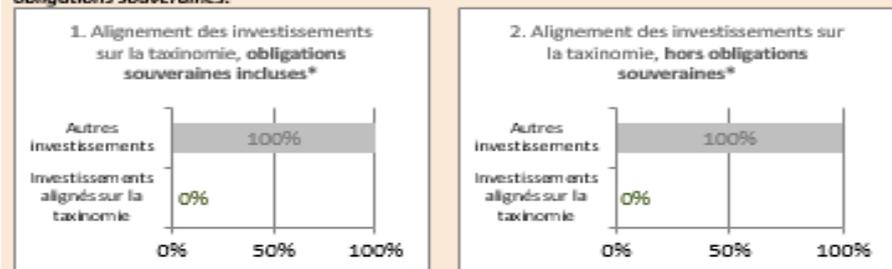
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple,
- **Des dépenses d'exploitation** (Ope) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



## Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

## ● Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Ce produit ne s'est pas fixé d'objectif d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

## ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



## Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

## ERASMUS SMALL CAP EURO

Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » sont les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi des indicateurs de durabilité environnementaux et sociaux. Ils sont restés durablement strictement inférieure à 10% sur la période.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit a fait l'objet de contrôles quotidiens ainsi que d'un audit annuel permettant de s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promouvait.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

### Changements intervenus au cours de l'exercice

A compter du 01/10/2022 : Changement de dépositaire BNP PARIBAS SA au lieu de BNP Paribas Securities Services.

# ERASMUS SMALL CAP EURO

## Bilan actif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>88,090,177.94</b>	<b>97,663,876.25</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>88,090,177.94</b>	<b>96,486,063.32</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	88,090,177.94	96,486,063.32
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	-	<b>877,812.93</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	877,812.93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	<b>300,000.00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	300,000.00
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>94,346.59</b>	<b>3,302,629.36</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	94,346.59	3,302,629.36
<b>Comptes financiers</b>	<b>4,207,475.27</b>	<b>6,704,653.13</b>
Liquidités	4,207,475.27	6,704,653.13
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>92,391,999.80</b>	<b>107,671,158.74</b>

## Bilan passif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	94,105,440.33	94,779,544.87
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	-1,436,139.42	13,157,812.27
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	-423,354.92	-1,426,078.82
<b>Total capitaux propres</b> (= Montant représentatif de l'actif net)	<b>92,245,945.99</b>	<b>106,511,278.32</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>146,053.81</b>	<b>1,159,880.42</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	146,053.81	1,159,880.42
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>92,391,999.80</b>	<b>107,671,158.74</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
achat CALL EURO STOXX BANKS (SX7E) 17/06/2022		4,200,163.65
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	1,266,100.36	821,854.38
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	33,320.86	17.20
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>1,299,421.22</b>	<b>821,871.58</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-16,452.00	-45,805.03
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-16,452.00</b>	<b>-45,805.03</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>1,282,969.22</b>	<b>776,066.55</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-1,714,933.68</b>	<b>-2,219,220.22</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-431,964.46</b>	<b>-1,443,153.67</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>8,609.54</b>	<b>17,074.85</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-423,354.92</b>	<b>-1,426,078.82</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

# ERASMUS SMALL CAP EURO

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

## Frais de gestion et Frais de gestion externe à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)

- 2.40% TTC maximum pour la part R
- 1.20% TTC maximum pour la part I
- 1.40% TTC maximum pour la part E

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

20% de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence (MSCI EMU Small Cap dividendes nets réinvestis), si la performance du FCP est positive.

Part variable basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et de l'indice de référence, sur l'exercice comptable. La méthode de calcul utilisée est celle de l'actif fictif aussi appelée « actif indicé ».

Définition de l'actif fictif : l'actif fictif permet de neutraliser les effets de bords sur les souscriptions/rachats, c'est-à-dire que les rachats sont sortis sur la VL fictive car cela représente le montant que les investisseurs auraient obtenu en investissant sur un fond performant comme le benchmark. Les souscriptions sont-elles rentrées sur la VL publiée car il s'agit de l'investissement initial.

Cette méthode permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscription et rachats que le fond original, tout en bénéficiant de la performance du benchmark choisi.

Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du fonds. La différence entre les deux actifs nous donne donc la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence.

Cette surperformance est alors multipliée par le taux de frais variables, le résultat de cette opération correspondant à la provision à passer dans les conditions reprises ci-dessous :

- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est supérieure à celle de l'indice de référence et est supérieure à 0, la part variable des frais de gestion représente 20 % de la différence entre la performance du fonds commun de placement et celle de l'indice.
- Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice comptable, est supérieure à l'indice de référence calculé sur la même période et est supérieure à 0, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative.

## ERASMUS SMALL CAP EURO

- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est inférieure à l'indice de référence, la part variable des frais de gestion est nulle.
- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- Cette part variable n'est définitivement perçue à la fin de chaque exercice comptable n, au titre de l'exercice comptable n, que si sur cette période, la performance du FCP est supérieure à l'indice de référence et est supérieure à 0. Dans tous les autres cas, aucun frais de gestion variable n'est prélevé en fin d'exercice comptable.
- Ces frais variables sont directement imputés au compte de résultat du fonds à chaque valeur liquidative et prélevés annuellement.

La formule suivante détaille le mode de calcul des frais de gestion variables au titre de l'exercice comptable débutant en 0 et s'achevant en n :

- ▶ Si  $VL(n) \leq VL(0)$ , alors  $CumulFGV(n) = 0$
- ▶ Calcul de la provision entre deux valeurs liquidatives consécutives : Pour tout i variant entre 1 et n : si  $VL(i) > VL(0)$  alors :

où

$$CumulFGV(i) = \text{Max}(0; 0,20 * [N(i)*VL(i) - N(i)*VL(0)* MSCI EMU Small Cap (i)/ MSCI EMU Small Cap (0)])$$

- ▶  $VL(n)$  est la valeur liquidative à la fin de l'exercice comptable après frais de gestion fixes, sans aucun frais de gestion variable,
- ▶  $VL(0)$  est la valeur liquidative à la fin de l'exercice comptable précédent. Cette valeur liquidative sert de référence à l'exercice comptable en cours.
- ▶  $CumulFGV(n)$  est le montant de la commission de surperformance prélevé sur l'exercice comptable,
- ▶  $N(i)$  est le nombre total de parts du FCP à la date de valeur liquidative (i),
- ▶  $VL(i)$  est la valeur liquidative unitaire au jour (i) après frais de gestion fixes, sans aucun frais de gestion variable,
- ▶  $MSCI EMU Small Cap (i)$  est la valeur de l'indice MSCI EMU Small Cap à la date de calcul de la valeur liquidative  $VL(i)$ ,
- ▶  $N(i)*VL(i)$  représente l'actif pur, après frais fixes,
- ▶  $N(i)*VL(0)$  représente l'actif équivalent depuis le début de l'exercice,
- ▶  $N(i)*VL(0)* MSCI EMU Small Cap (i)/ MSCI EMU Small Cap (0)$  représente l'actif équivalent benchmark,

La provision quotidienne s'exprime alors :

$$ProvisionFGV(i) = CumulFGV(i) - CumulFGV(i-1)$$

où

- ▶  $Provision FGV(i)$  est le montant des frais de gestion variables, provisionnés ou repris sur provision, lors de la valeur liquidative en (i).

A compter de l'exercice débutant le 1er avril 2022, une période de rattrapage des sous-performance passées est mise en place : Toute sous-performance du fonds par rapport à celle de l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec remise à zéro à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission, est instaurée.

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus

## Affectation des résultats réalisés

Part R : Capitalisation

Part I : Capitalisation

Part E : Capitalisation

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Part R : Capitalisation

Part I : Capitalisation

Part E : Capitalisation

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Actif net en début d'exercice	106,511,278.32	104,095,706.79
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	17,838,193.70	47,437,212.11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-26,832,048.99	-39,622,932.69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10,500,804.18	25,449,700.14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10,727,260.48	-10,834,177.81
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	1,018,750.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-675,000.00	-1,398,750.00
Frais de transaction	-497,344.20	-914,802.37
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3,815,712.08	-16,976,274.18
Différence d'estimation exercice N	8,730,556.03	12,546,268.11
Différence d'estimation exercice N-1	-12,546,268.11	-29,522,542.29
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	375,000.00	-300,000.00
Différence d'estimation exercice N	-	-375,000.00
Différence d'estimation exercice N-1	375,000.00	75,000.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-431,964.46	-1,443,153.67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>92,245,945.99</b>	<b>106,511,278.32</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 31/03/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 31/03/2023	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		1,671.300
Nombre de titres rachetés		3,869.100
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		47,646.136
Nombre de titres rachetés		53,448.741
<b>Catégorie de classe E (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		2,390.213
Nombre de titres rachetés		3,655.119
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC		-
Commissions de rachat acquises à l'OPC		-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées		-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées		-
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	368,025.74	1.20
Commissions de surperformance	0.01	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,162,182.92	2.40
Commissions de surperformance	2.06	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe E (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	184,714.56	1.40
Commissions de surperformance	8.39	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>		

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/03/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	42,861.66
Coupons à recevoir	51,484.93
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>94,346.59</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	146,053.81
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>146,053.81</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/03/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4,207,475.27
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4,207,475.27	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
<b>Actif</b>	<b>Néant</b>
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	<b>Néant</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	<b>Néant</b>
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 Mars 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	52,445.97	-233,468.74
<b>Total</b>	<b>52,445.97</b>	<b>-233,468.74</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	52,445.97	-233,468.74
<b>Total</b>	<b>52,445.97</b>	<b>-233,468.74</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-453,794.00	4,543,130.24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-453,794.00</b>	<b>4,543,130.24</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-453,794.00	4,543,130.24
<b>Total</b>	<b>-453,794.00</b>	<b>4,543,130.24</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# ERASMUS SMALL CAP EURO

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-474,470.28	-1,056,852.45
<b>Total</b>	<b>-474,470.28</b>	<b>-1,056,852.45</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-474,470.28	-1,056,852.45
<b>Total</b>	<b>-474,470.28</b>	<b>-1,056,852.45</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-769,105.85	6,672,351.35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-769,105.85</b>	<b>6,672,351.35</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-769,105.85	6,672,351.35
<b>Total</b>	<b>-769,105.85</b>	<b>6,672,351.35</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# ERASMUS SMALL CAP EURO

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1,330.61	-135,757.63
<b>Total</b>	<b>-1,330.61</b>	<b>-135,757.63</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,330.61	-135,757.63
<b>Total</b>	<b>-1,330.61</b>	<b>-135,757.63</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# ERASMUS SMALL CAP EURO

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-213,239.57	1,942,330.68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-213,239.57</b>	<b>1,942,330.68</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-213,239.57	1,942,330.68
<b>Total</b>	<b>-213,239.57</b>	<b>1,942,330.68</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# ERASMUS SMALL CAP EURO

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,770.43	1,614.97	2,982.48	2,889.17	<b>2,758.98</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	12,559.99	18,614.99	33,664.89	36,931.56	<b>29,203.69</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	7,094.295	11,526.494	11,287.531	12,782.731	<b>10,584.931</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-403.75	-70.53	454.84	355.41	<b>-42.87</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	5.21	-9.28	-94.38	-18.26	<b>4.95</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ERASMUS SMALL CAP EURO

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	167.66	151.65	276.68	264.84	<b>249.89</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	30,684.98	23,611.89	54,293.97	53,815.19	<b>49,327.14</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	183,010.916	155,698.251	196,232.105	203,197.564	<b>197,394.959</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-38.41	-6.59	42.33	32.83	<b>-3.89</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-1.73	-2.37	-11.53	-5.20	<b>-2.40</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ERASMUS SMALL CAP EURO

## Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	668.66	611.19	1,123.25	1,085.83	<b>1,034.83</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	8,387.01	7,624.81	16,136.85	15,764.52	<b>13,715.11</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	12,542.887	12,475.243	14,366.179	14,518.344	<b>13,253.438</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-152.61	-26.74	171.57	133.78	<b>-16.08</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	0.49	-2.21	-40.23	-9.35	<b>-0.10</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ERASMUS SMALL CAP EURO

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>88,090,177.94</b>	<b>95.49</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>88,090,177.94</b>	<b>95.49</b>
ADESSO SE	15,286.00	147.00	EUR	2,247,042.00	2.44
AIXTRON SE	27,453.00	31.23	EUR	857,357.19	0.93
AMADEUS FIRE AG	15,645.00	138.60	EUR	2,168,397.00	2.35
AUSTRIA TECHNOLOGIE & SYSTEM	5,288.00	28.35	EUR	149,914.80	0.16
BARCO N.V.	51,730.00	27.44	EUR	1,419,471.20	1.54
BENETEAU	177,968.00	15.40	EUR	2,740,707.20	2.97
BFF BANK SPA	265,143.00	9.15	EUR	2,426,058.45	2.63
BILENDI	81,208.00	17.35	EUR	1,408,958.80	1.53
BRUNEL INTERNATIONAL	286,157.00	12.78	EUR	3,657,086.46	3.96
CEMBRE SPA	55,498.00	30.50	EUR	1,692,689.00	1.83
CEWE STIFTUNG + CO KGAA	21,162.00	95.00	EUR	2,010,390.00	2.18
CHARGEURS SA	99,746.00	15.56	EUR	1,552,047.76	1.68
DELTA PLUS GROUP	20,600.00	71.00	EUR	1,462,600.00	1.59
DIGITAL VALUE SPA	29,615.00	66.60	EUR	1,972,359.00	2.14
EINHELL GERMANY AG-VORZUG	9,103.00	163.40	EUR	1,487,430.20	1.61
EKINOPS	201,279.00	8.82	EUR	1,775,280.78	1.92
EL.EN. SPA	84,205.00	12.03	EUR	1,012,986.15	1.10
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	27,397.00	89.50	EUR	2,452,031.50	2.66
EQUASENS	19,817.00	71.70	EUR	1,420,878.90	1.54
FUGRO NV	107,379.00	11.69	EUR	1,255,260.51	1.36
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	24,870.00	94.20	EUR	2,342,754.00	2.54
GPI SPA	127,770.00	12.80	EUR	1,635,456.00	1.77
IPSOS	48,773.00	57.10	EUR	2,784,938.30	3.02
JOST WERKE AG	17,377.00	48.65	EUR	845,391.05	0.92
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	52,467.00	38.48	EUR	2,018,930.16	2.19
MANITOU BF	45,550.00	21.50	EUR	979,325.00	1.06
MEDIOS AG	79,449.00	20.35	EUR	1,616,787.15	1.75
MELEXIS NV	20,797.00	106.40	EUR	2,212,800.80	2.40
MERSEN	58,141.00	41.05	EUR	2,386,688.05	2.59
MUSTI GROUP OY	48,173.00	16.11	EUR	776,067.03	0.84
NEW WORK SE	11,538.00	167.20	EUR	1,929,153.60	2.09
ORDINA NV	532,229.00	5.96	EUR	3,172,084.84	3.44
RECTICEL	76,966.00	17.14	EUR	1,319,197.24	1.43

## ERASMUS SMALL CAP EURO

### Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
REORLD	389,272.00	5.60	EUR	2,179,923.20	2.36
SALCEF GROUP SPA	116,257.00	21.50	EUR	2,499,525.50	2.71
SECO SPA	263,343.00	4.55	EUR	1,198,210.65	1.30
SESA SPA	23,630.00	122.90	EUR	2,904,127.00	3.15
SES IMAGOTAG	23,103.00	109.40	EUR	2,527,468.20	2.74
SOCIETE POUR LINFORMATIQUE	45,994.00	50.20	EUR	2,308,898.80	2.50
SOL SPA	93,217.00	24.70	EUR	2,302,459.90	2.50
STABILUS SE	13,701.00	64.40	EUR	882,344.40	0.96
STO SE & CO. KGAA-PREF SHRS	19,010.00	170.60	EUR	3,243,106.00	3.52
TOKMANNI GROUP CORP	188,897.00	12.71	EUR	2,400,880.87	2.60
TRIGANO SA	18,686.00	120.00	EUR	2,242,320.00	2.43
VOYAGEURS DU MONDE	21,159.00	111.00	EUR	2,348,649.00	2.55
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	214,470.00	8.69	EUR	1,863,744.30	2.02
<b>Créances</b>				<b>94,346.59</b>	<b>0.10</b>
<b>Dettes</b>				<b>-146,053.81</b>	<b>-0.16</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>4,207,475.27</b>	<b>4.56</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>92,245,945.99</b>	<b>100.00</b>